

IDENTIFICATION

Section : Droit

Intitulé de l'UE : Introduction à la comptabilité

Code de référence : 711000U32D1

Nombre de périodes : 50

Nombre de crédits ECTS : 4

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

1. Capacités préalables

En français :

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents

d'informations pouvant être mis à sa disposition).

En mathématiques:

- ◆ traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- ◆ calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- ◆ interpréter et critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

Finalités particulières :

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de situer l'importance et le rôle du système d'information comptable et financière dans la gestion d'une entreprise ou d'un service public ;
- ◆ de décrire les rubriques des comptes annuels ;
- ◆ d'identifier les concepts fondamentaux de la comptabilité générale, tant en termes de procédures que de règles légales ;
- ◆ de porter un regard critique sur le diagnostic financier d'une entreprise donnée ou d'un service public.

Contenu du cours

Face à des situations issues de la vie professionnelle courante,

En disposant de la documentation usuelle, dont les comptes annuels, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender la structure du bilan et du compte de résultat (comptabilité de stock – comptabilité de flux) ;
- ◆ d'en décrire et expliciter les rubriques ainsi que les règles d'évaluations à appliquer ;
- ◆ d'acquérir les mécanismes de base de la comptabilité en partie double et des comptes annuels, y compris les opérations de clôture d'un exercice ;
- ◆ d'expliquer le contenu et le fonctionnement du P.C.M.N ;
- ◆ d'acquérir les mécanismes en matière de TVA, d'ISOC et d'IPM (notions de revenus et de base imposable) et leurs implications en comptabilité ;
- ◆ d'imputer quelques écritures de base, y compris les salaires, en montrant leur impact sur le compte de résultat et le bilan.

Bibliographie :

- Connaissances de gestion : ouvrage conforme au programme pour l'accès à profession, Bruneel, J.M., éd. Laboréducation.
- Principes de comptabilité, Jean-Marie Bruneel, éd. Labor Éducation.
- Sites économiques du gouvernement fédéral belge.
- Site de la Commission des Normes Comptables (CNC).
- Site de l'ITAA.
- Traité de comptabilisation : répertoire documenté des imputations, J.

Antoine et C. Dendauw, Ed. De Boeck (dernière édition).

- Droit de l'entreprise et CSA (Le code pour l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer ; publication annuelle)
- Syllabus des conférences UHPC (actualités droit de l'entreprise)

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Holbrechts Dominique

METHODOLOGIE

Cours magistral

Nombreux exercices de mise en situation pour répondre en finalité aux différentes capacités terminales.

SUPPORTS

Notes de cours et P.C.M.N.

Calculatrice

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à des situations issues de la vie professionnelle courante,

en disposant de la documentation usuelle, dont les comptes annuels,

- ◆ de décrire et d'expliquer des rubriques du bilan et du compte de résultats ainsi que les règles d'évaluation à appliquer ;

- ◆ d'imputer quelques écritures de base, y compris fiscales (TVA, impôt à payer) et sociales (salaires, ONSS), en appliquant les techniques de la comptabilité en partie double et le P.C.M.N. ;
- ◆ d'expliquer leur impact sur le bilan et le compte de résultat ;
- ◆ de présenter les comptes annuels sous forme d'un tableau synthétique (masses bilantaires ...).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ Niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

MODE D'EVALUATION

Évaluation formative lors des exercices, faits en classe ou sous forme de préparations, en vue de l'évaluation finale

Évaluation finale (certificative), écrite, sur les acquis d'apprentissage

UTILISATION DE L'IA

L'usage de l'IA est interdit tant lors de la résolution des exercices faits en classe que lors des évaluations certificatives.